La grève est générale aux abattoirs de Paris

LES POSSIBILITÉS D'ACCORD

Paris, 24 décembre. — Les chômeurs sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier. La grève est maintenant générale.

Les grévistes se sont réunis ce matin à proximité des abattoirs. Ils ont renouvelé leur vote en faveur de la « grève à outrance ».

Les meneurs de viande auxquels les garçons bouchers avaient demandé de se solidariser avec eux, ont tenu, eux aussi, un meeting à dix heures. Après avoir entendu quelques orateurs, ils ont décidé de ne pas reprendre le travail jusqu'à ce que les tueurs aient obtenu satisfaction.

Plusieurs patrons, occupant la majeure partie des échaudoirs de Vaugirard, ont décidé, paraît-il, ce matin, de donner satisfaction à leur personnel.

Les grévistes de Vaugirard ont enregistré les propositions patronales, mais ils demandent que celles-ci soient consacrées par un arrêté préfectoral conforme à leurs revendications quant aux heures d'ouverture des abattoirs.

Une entrevue aura lieu probablement avant la fin de l'après-midi entre les délégués des patrons et des ouvriers des abattoirs de Vaugirard dans le cabinet de M. Menant à la préfecture de la Seine, à l'effet d'examiner s'il y a possibilité de réaliser définitivement cet accord.

D'autre part le conseil d'administration de la boucherie en gros est réuni en ce moment au siège du syndicat.

Une assemblée générale de la corporation a lieu à cinq heures. Il est possible que quelques membres du syndicat proposent à leurs collègues de la Villette de prendre un décision conforme à celle qu'ont arrêtée les patrons des abattoirs de Vaugirard. Dans ces conditions, l'accord ne tarderait pas à intervenir et pourrait être consigné dans la soirée par les deux parties.

Les grévistes ont tenu cet après-midi une nouvelle réunion à la Bourse du Travail. Les meneurs de viande prenaient part au meeting.

Les conséquences de la grève

Paris, 24 décembre. — La grève des abattoirs, si elle se prolonge, causera certainement des perturbations dans le fonctionnement des services d'alimentation parisienne. Et elle entraînera fatalement un renchérissement de la viande, bien que, à l'heure actuelle, les bouchers se déclarent disposés à supporter seuls et à ne pas infliger à leurs clients les augmentations qui se sont dès hier fait sentir.

M. Lefèvre, président des bouchers détaillants, a dit :

— Nous serons les victimes de ce conflit ; la viande achetée en gros a subi, dès hier, une hausse de 15 à 20 centimes par livre, ce qui fait une moyenne de plus de cent francs par bœuf. Mais cette augmentation, nous ne la ferons pas supporter à notre clientèle. Chaque consommateur trouvera chez son boucher habituel, au cours normal, les morceaux qu'il désirera.

— Mais si la grève se prolonge ?

— Nous ne pourrons pas, quoi qu'il arrive, faire subir toute la hausse au consommateur. Ce n'est pas possible. Nos collègues, mieux préparés que lors de la dernière grève des tueurs en 1907, vont aller abattre leurs animaux eux-mêmes et nous essayerons de faire venir de province une plus grande quantité de viande.

La province envoie chaque jour 150.000 kilos de viande aux halles ; ce chiffre, au dire des bouchers détaillants, pourrait être doublé. Enfin, le syndicat des bouchers détaillants aurait reçu les offres d'un importateur anglais qui s'engagerait à fournir toute la viande frigorifiée dont ils auraient besoin.

Les bouchers en gros, qui sont trois cents environ, ont mis, depuis hier, « la main à la pâte », et avec l'aide de 250 chômeurs ils ont pu tuer 800 bœufs. C'est insuffisant, évidemment. Aussi aujourd'hui certains bouchers détaillants sont allés tuer eux abattoirs, avec l'aide de leurs premiers garçons.

DANS LES HOPITAUX. UN BEAU GESTE DES GREVISTES

Les hôpitaux n'auront nullement à souffrir de la grève. Les travailleurs, chargés de l'approvisionnement des établissements de l'Assistance publique jouissent en effet du régime demandé par les grévistes. Ils ne participent donc pas au mouvement. Il faut d'ailleurs reconnaître que les grévistes ont demandé à leurs camarades de continuer le travail, afin que les malades n'aient pas à se ressentir du conflit.

Qu'est devenu le testament du Cardinal Rampolla?

Rome, 24 décembre. — Tous les journaux de Rome se préoccupent des dernières volontés du cardinal Rampolla. On n'a retrouvé qu'un testament daté de 1890 et dont plusieurs dispositions sont caduques par suite de la mort des personnalités désignées. La première était le pape Léon XIII. Il semble impossible que le cardinal, dont l'esprit d'ordre était bien connu, n'ait pas rédigé un nouveau testament. Il a d'ailleurs donné à ce sujet une indication que reproduit l'« Italie » :

« On n'a jusqu'ici trouvé qu'une clef, une clef à laquelle est attaché un papier sur lequel le défunt a écrit : « Clef de la cassette noire dans laquelle est déposé mon testament et qu'on trouvera dans l'armoire à glace. »

La clef était bien dans l'unique armoire à glace, mais la cassette noire n'a pas été trouvée dans cette armoire.

Où est-elle ? On n'en sait rien. On cherche toujours la cassette dont on a seulement la clef. »

Le bruit court aussi à Rome que des papiers politiques importants auraient été détournés dans les premiers moments qui ont suivi la mort de l'ancien secrétaire d'Etat. Dans les milieux du Vatican on dément ce dernier bruit. Deux prélats de la curie se sont rendus en effet immédiatement au palais de Sainte-Marthe pour prendre possession des papiers intéressant la secrétairerie du Saint-Siège.

On ne sait pas encore où le défunt sera enterré, puisqu'on n'a pas trouvé le testament.

Finalement on s'est décidé à déposer provisoirement le cercueil dans la chapelle du chapitre et du clergé de la basilique vaticane en attendant qu'on pût avoir par le testament tant recherché des indications précises sur la volonté du cardinal au sujet de sa sépulture.

Les obsèques de M. Claretie

Paris, 24 décembre. — Les obsèques de M. Jules Claretie, de l'Académie française, auront lieu samedi à dix heures du matin.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père Lachaise.

M. JULES CLARETIE

Au domicile de M. Claretie, ce fut toute la journée un défilé ininterrompu d'équipages, d'autos luxueuses, de taxis amenant les notabilités du monde politique et littéraire.

Au SÉNAT

La durée du travail dans les Mines

Le vote transactionnel est voté à mains levées

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost. On adopte le projet élevant de 3 fr. 80 à 4 fr. 20 le taux de l'emprunt de la ville de Paris relatif aux habitations à bon marché.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition sur la durée du travail dans les mines.

M. BOUDENOOT, rapporteur signale la transaction intervenue entre les deux assemblées et il espère que la Chambre votera le texte du Sénat qui diffère si peu des propositions votées au Palais-Bourbon.

Le texte de la commission du Sénat est adopté.

On adopte le projet autorisant le gouvernement à approuver par décret la prorogation des surtaxes d'octroi sur l'alcool.

Le Sénat vote l'urgence en faveur de la proposition Ribot, relative aux avances des sociétés de crédit immobilier pour l'acquisition de la petite propriété.

L'ensemble de la proposition est adopté.

On vote le projet accordant une pension de 12.000 francs à M. Fourneau.

La prochaine séance est fixée à vendredi à 4 heures.

La séance est levée à 4 heures.

AU GROUPE RADICAL UNIFIE

M. Dron élu président du bureau

Paris, 24 décembre. — Le groupe radical unifié qui avait nommé hier un comité directeur, a décidé aujourd'hui de constituer un bureau mensuel.

Ont été élus pour janvier, M. DRON, président, MM. Renard et Dalimier, assesseurs.

M. Franklin-Bouillon sera secrétaire permanent.

A la Chambre

Les interpellations sur la Catastrophe de Melun.

Le vote définitif de la Loi de huit heures dans les Mines, retour du Sénat.

SÉANCE DU MATIN

Les Collèges communaux

Paris, 24 décembre. — M. DRON, vice-président, préside.

La Chambre a discuté et voté ce matin un projet de loi relatif aux collèges communaux de garçons.

M. Germain PERIER, rapporteur, a exposé que le projet consiste dans l'autorisation donnée aux communes de renouveler pour dix ans leurs traités avec l'Etat pour la gestion de leurs collèges. Ces traités expirent le 31 décembre courant.

Il comporte également une augmentation de la contribution de l'Etat à l'entretien de ces établissements jusqu'à concurrence de 80 à 90 % du déficit. Un article 3 supprimait les collèges qui ont eu moins de 50 élèves, boursiers nationaux non compris, pendant les trois dernières années. Ce sont ceux de Beaufort, Condé-sur-Noireau, Pertuis, Joselin et Tarascon. Un amendement de M. Brard demande la suppression de cet article. La commission ne s'y oppose pas.

M. LACHAUD. — Dans les établissements supprimés la dépense était de 2.500 francs par élève.

M. TISSIER reproche à la commission d'avoir outrepassé ses droits en proposant cette suppression.

VIVIANI, ministre de l'Instruction publique, s'est également prononcé en faveur de l'amendement, insistant par ailleurs pour le vote du projet. C'est ce qu'a fait la Chambre en adoptant les deux premiers articles du projet, en supprimant le troisième et en disjoignant un article additionnel de VEBER sur l'organisation du service des répétiteurs.

Un collège "indésirable"

Avant le vote sur l'ensemble, VIVIANI a appelé l'attention de la Chambre sur la situation du collège de Lesneven (Finistère), dont le directeur et sept professeurs sont ecclésiastiques. La République ne peut subventionner un établissement dont l'enseignement vise surtout à assurer le recrutement du sacerdoce.

La municipalité sera donc invitée à liquider la situation et à accepter qu'il n'y ait plus de maîtres ecclésiastiques. C'est à cette condition seulement que le ministre consentira au renouvellement du traité, le collège devant, quoi qu'il arrive, continuer à subsister jusqu'aux vacances scolaires.

M. SOUBIGOU, député de la troisième circonscription de Brest, où se trouve Lesneven, défend ce collège, où, dit-il, l'enseignement est donné de la manière la plus libérale.

M. LEFAS, à son tour, reproche au ministre d'avoir attendu pour porter cette question à la tribune le vote des deux articles du projet. Il lui demande de réserver la question jusqu'au moment où le Parlement sera saisi d'une demande de crédits pour le collège de Lesneven et de ne prendre jusque-là aucune décision.

J'aurais pu, a répondu VIVIANI, garder le silence sur la question. En réalité, ni M. Lefas ni M. Soubigou n'ont été surpris par ma déclaration. Le projet a été soumis à la Chambre un an avant l'échéance du traité, comme le veut la loi.

Quand il sera voté, des pourparlers seront engagés avec la municipalité, à qui le gouvernement demandera de faire effort pour laïciser l'établissement.

M. SOUBIGOU. — Le régime nouveau devrait être soumis aux délibérations de la Chambre un an avant l'expiration du traité.

Sur protestations nouvelles de MM. DE GAILHARD-BANCEL et DELAHAYE, on a procédé, sur l'ensemble du projet, à un scrutin public à la tribune. Il n'a pas réuni le quorum réglementaire.

En conséquence, un second scrutin devait avoir lieu au début de la séance suivante.

Nouvelle séance

Cette séance, à la demande de SEMBAT, a eu lieu cinq minutes après la précédente, à midi 20.

Le défilé à la tribune a recommencé et aucun quorum n'étant cette fois *exigé l'ensemble du projet a été adopté par 109 voix contre 1.*

On a ensuite voté sans débat une motion de M. André HESSE, invitant le Gouvernement à déposer un projet étendant à partir de 1915 aux collèges de jeunes filles les règles de calcul des subventions allouées par l'Etat pour les collèges de garçons.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 24 décembre. — M. Paul DESCHANEL préside.

La Chambre vote sans discussion douze projets d'intérêt local.

La réfection des routes nationales

M. CHANAL (Ain) présente une motion invitant le ministre des travaux publics à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer la remise en état des routes nationales.

M. Fernand DAVID, ministre des travaux publics. — L'état de viabilité de l'ensemble de nos routes laisse évidemment beaucoup à désirer. C'est le résultat de l'énorme développement de la circulation automobile.

Des pourparlers et études sont engagés pour trouver les moyens d'assurer l'augmentation et une meilleure répartition des crédits affectés à ce service. Je les activerai, et c'est dans ce sens que j'accepte la motion.

A main levée la motion est adoptée.

La catastrophe de Melun

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Girod, Berry, Willm et Colly, sur les causes de la catastrophe de Melun.

M. GIROD. — Le douloureux événement du 4 novembre a mis en deuil de nombreuses familles, spécialement celle de l'administration postale.

Il ne s'agit pas d'instituer ici un débat sonore. Ce qu'il faut c'est chercher, trouver et imposer les moyens propres à prévenir le retour de pareil désastre. J'étais l'ami de deux victimes : le postier Veillon et le capitaine Amic. Où sont les responsabilités ?

On les a rejetées sur un malheureux mécanicien.

Ne vont-elles pas plus haut ? Un redoutable danger est constitué par le croisement en cisaille de deux voies en gare de Melun.

C'est là, sur une ligne à circulation aussi énorme, comme une guillotine fatale.

L'écart entre les deux rapides passant en ce point n'est que de 6 minutes. Le moindre retard devait provoquer une catastrophe.

Normalement elle eût dû se produire bien plus tôt.

En ce qui concerne les signaux, l'orateur voudrait qu'un homme soit spécialement chargé de leur surveillance sur les machines. Il réclame également la répétition automatique des signaux sur les machines, comme cela existe déjà dans d'autres Compagnies.

Poursuivant l'exposé des réformes qu'il souhaite, il demande que l'on remplace l'éclairage au gaz des wagons par l'éclairage électrique.

M. G. BERRY développe son interpellation sur les causes de la catastrophe de Melun. Il insiste sur la nécessité de supprimer des cisaillements et d'améliorer la visibilité des signaux.

En terminant, M. Georges Berry demande que les compagnies améliorent le matériel.

WILLM a la parole. Il explique qu'il ne met pas en cause la responsabilité ministérielle. La responsabilité appartient, dit-il, à la bureaucratie qui est derrière le ministre.

L'orateur incrimine les compagnies de chemins de fer qui ne font pas le nécessaire pour assurer la sécurité des voyageurs.

L'orateur après avoir signalé les causes des accidents et notamment la non-visibilité des signaux, insiste longuement sur les améliorations qui doivent être entreprises.

Interpellation de Colly

COLLY, à son tour, développe son interpellation.

Les causes de la catastrophe, dit l'orateur, sont multiples : retard du train 11, à cause des travaux de la voie ; cisaillement des voies ; vitesses excessives exigées, qui obligent les mécaniciens à brûler les signaux.

Dumaine ayant brûlé le signal avancé n'aurait pu arrêter le train avant la bifurcation située à 1.150 mètres, à cause de la vitesse et de la déclivité de la voie.

Ce n'est pas seulement Dumaine qui doit être défendu, mais la corporation tout entière.

Avant de porter secours aux victimes, le parquet de Melun a recherché le mécanicien. Pourquoi ? parce que, dans toutes les catastrophes de cette nature, il faut un coupable, et c'est toujours le mécanicien qu'on rend responsable.

On a interrogé Dumaine immédiatement ; on lui a donné pour avocat, un avocat de la compagnie et on l'a gardé à vue.

Dumaine est devenu prisonnier de la compagnie ; il refus de recevoir l'avocat désigné par ses camarades et ceux-ci, eux-mêmes, malgré leur insistance, ne peuvent obtenir d'être reçus par lui. Cela ne s'était jamais vu.

Dans ces conditions, ne peut-on pas dire que l'enquête est truquée ? (Très bien, très bien à l'extrême gauche).

En ce moment, la compagnie P.-L.-M. s'occupe de créer des postes intermédiaires afin de lancer des trains toutes les 5 minutes. Les voyageurs feront bien alors de numéroter leurs membres avant de monter dans le train. (Très bien, très bien sur divers bancs).

On impose aux mécaniciens de marcher à la minute et à la demi-minute avec un matériel et du charbon souvent défectueux. C'est une tâche impossible.

Les signaux invisibles

Depuis longtemps, les mécaniciens principaux de la première section avaient prévu l'accident et demandé la modification des signaux de Melun de façon à les rendre plus visibles. La Compagnie, pour gagner 3 minutes, s'y est refusée.

Aujourd'hui, la Compagnie vient de rétablir l'ancien disque de la Rochette et de donner l'ordre de ne passer qu'à la vitesse de 40 kilomètres au lieu de 115 en gare de Melun.

Si ces mesures avaient été prises plus tôt, la catastrophe de Melun ne se serait pas produite. (Très bien, très bien sur divers bancs)

L'orateur donne lecture d'un document relatif aux signaux.

Les mécaniciens de Laroche s'étaient plaints de ce que les signaux n'étaient pas visibles sur les machines Pacific, à cause de la fumée.

L'orateur a pu en faire lui-même la constatation : il a vu, sur la locomotive où il était monté en compagnie d'un ingénieur, le mécanicien constamment penché hors de l'abri, bien que les règlements le défendent.

Comment veut-on que dans de pareilles conditions M. Dumaine ait pu voir le signal ? S'il l'a brûlé, c'est qu'il ne l'a pas vu. (Très bien, très bien, à l'extrême gauche.)

Tous les accidents se produisent par suite de la difficulté de la tâche imposée au mécanicien et du manque de visibilité des signaux.

Pour que la sécurité des voyageurs soit garantie il faut que l'oreille puisse prêter son concours à l'œil et à l'esprit d'observation du mécanicien.

L'orateur insiste pour qu'on supprime les bifurcations et les cisaillements, qui sont cause de nombreux accidents. (Très bien, très bien, sur les mêmes bancs.)

En ce qui touche l'éclairage, l'électricité a fait suffisamment ses preuves pour qu'on l'installe dans les voitures ; de tous les accidents, c'est l'incendie qui a fait le plus grand nombre de victimes.

COLLY passe ensuite à la question du surmenage du personnel des trains.

Le chauffeur, pendant toute la durée du trajet, ne cesse pas une minute de travailler.

Le mécanicien surveille les manomètres, manœuvre les régulateurs de marche, observe les signaux et donne des ordres au chauffeur, qui trop souvent est inexpérimenté. Souvent même il est obligé de l'aider.

On a parlé de mettre auprès du mécanicien un pilote.

Si les signaux ne sont pas visibles pour le mécanicien et le chauffeur, le seront-ils pour le pilote ? On placera-t-on le pilote ? Le pilote n'est pas indispensable.

Ce qu'il faut, ce sont de meilleurs signaux.

Il arrive que les mécaniciens passent parfois six nuits hors de leurs familles. Comment pourraient-ils avoir toujours la vigilance qu'il convient dans certains moments ?

On a incriminé le conducteur du train de l'accident de Melun. On l'a fait rétrograder sans songer que le travail d'un conducteur excède souvent les forces humaines.

L'orateur conclut à l'installation d'appareils avertisseurs sur les machines, la suppression des cisaillements et la réglementation du travail de tous les agents des trains.

Quand toutes ces réformes auront été réalisées, il ne restera plus à refouler que l'inévitable, mais les accidents auront été réduits d'environ 50 p. c.

Colly termine en adressant aux victimes de l'accident un souvenir ému. Dans tous les grands drames de la vie, dit-il, ce sont les travailleurs qui paient le plus lourd impôt à la mort et qui sont les premiers à porter secours. Ceux qui dirigeant et qui gouvernent doivent se souvenir de ceux-là.

L'accident de Melun a été épouvantable; ce qui le serait davantage ce serait que le ministre n'imposât pas toutes les mesures susceptibles d'éviter de pareilles catastrophes. (Vifs applaudissements.)

M. Fernand David à la tribune

M. Fernand DAVID, ministre des travaux publics, a la parole.

Il précise tout d'abord les circonstances de l'accident et adresse ses condoléances aux familles des victimes.

C'est au croisement à niveau que la collision s'est produite. Le mécanicien du train tamponneur a brûlé le disque rouge à 1,150 mètres, le double feu vert à 370 mètres et, apercevant le disque carré, il a renversé la vapeur, mais il était trop tard. La nuit était claire et il n'y avait pas de brouillard. La machine était munie d'un dispositif empêchant le rabattement de la fumée. La voie était en courbe, en l'espèce la courbe facilitait la vision parce que le mécanicien était placé dans le sens de la concavité.

Comment l'attention du mécanicien a été détournée, il est impossible de le dire. Ce mécanicien est un excellent mécanicien qui connaît admirablement la voie. Il n'était point surmené.

Sur les grands trains de la Compagnie du P. L. M. le maximum de travail est de 8 heures trois quarts, le minimum de repos de 11 h. 21.

Cet homme a eu évidemment une défaillance imputable à la nature toujours faillible.

Le conducteur-chef a prétendu avoir vu le feu rouge et sonné la cloche. Le mécanicien et le chauffeur ont déclaré n'avoir rien entendu.

Quelle que soit la responsabilité des agents du train, des circonstances extérieures ont favorisé l'accident.

C'est à faire disparaître ces circonstances extérieures que le Gouvernement et les Chambres doivent s'attacher.

Le rapprochement des trains imposé par la concurrence des lignes étrangères n'est pas un danger si l'on considère qu'un grand nombre de dispositifs de protection ont été prévus.

C'est un retard qui a occasionné l'accident. En lui-même le croisement à niveau est un danger. Le ministre déclare qu'il s'efforcera de supprimer ces croisements à niveau en pleine voie.

Pour ce qui est de Melun, la compagnie est décidée de poursuivre le quadruplement de ses voies en transformant l'aménagement de la gare de Melun. Les travaux vont commencer en janvier pour s'achever pendant l'été. Les directeurs des compagnies ont pris l'engagement de supprimer les croisements à niveau hors gare dans le plus bref délai possible. Le gouvernement s'attachera à la réalisation de cette promesse.

En ce qui concerne les signaux, le ministre fait connaître la position des divers signaux protégeant la gare de Melun et indique qu'il a demandé à la Compagnie de compléter tous les signaux. D'autre part il s'est assuré de la visibilité des signaux.

COLLY, interrompant, met en doute cette affirmation qui suppose que le mécanicien n'a qu'à observer les signaux.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS maintient qu'il a observé les signaux qui, pour un œil inaccoutumé, ont l'inconvénient de paraître beaucoup plus loin qu'ils ne le sont. Il considère que la question des signaux acoustiques doit se poser. Sur le Nord des signaux répétiteurs existent depuis 30 ans. La Compagnie affirme que le signal répétiteur est plus dangereux qu'utile. Il est considéré autrement que comme un supplément de contrôle.

Les Compagnies tendent à accepter un système de signaux acoustiques qui comporte un enregistreur de vitesse.

ALBERT THOMAS demande au ministre s'il est disposé à proposer aux compagnies un dispositif qui aurait fait ses preuves.

LE MINISTRE répond que le P.-L.-M. a été autorisé à faire une application définitive du « Crocodile ». Sur l'Etat, 115 kilomètres sont pourvus d'appareils à systèmes sont en expérience.

Au mois de décembre toutes les compagnies ont été invitées à munir les machines d'appareils répétiteurs.

On a incriminé l'éclairage au gaz. Les témoignages recueillis sont contradictoires, mais ils semblent bien démontrer que l'incendie n'a pas fait de victimes. (Interruptions sur divers bancs.)

Dans tous les cas il est nécessaire de prendre des précautions pour l'avenir. (Très bien, très bien.)

Peut-on remédier aux inconvénients de l'éclairage par le gaz en faisant usage de wagons métalliques ? La question est à l'étude en ce moment ; une décision a été prise par le ministre précédent et elle sera maintenue. Il s'agit de transformations de l'éclairage au gaz par l'éclairage à l'électricité. (Très bien, très bien à l'extrême gauche.)

Le Gouvernement, d'accord avec la Chambre a la ferme volonté de faire tous ses efforts pour prévenir le retour de pareilles catastrophes. (Applaudissements).

Déclaration de M. Masse

M. MASSE, ministre des postes, répondant à la question posée par M. GIROD, explique dans quelles conditions a été distribué le crédit de 120.000 francs par le Gouvernement pour secours aux familles des victimes de la catastrophe de Melun.

Quant à l'éclairage électrique, le ministre a porté la question devant le comité technique et il a été décidé que ce système d'éclai.

Sans odeur, sans fumée

PETROLE FIDES

éclaire plus que tout autre

FEUILLETON DU 25 DECEMBRE. — N. 53

Evadée de la Salpêtrière

par Marc MARIO

— Je sais, dit-il, j'ai tous les renseignements à ce sujet.

On le regarda surpris.

Maurice et Régina étaient pleins d'émotion.

— En recherchant M. de Fontanges, expliqua l'agent de Mickeloff, je suis arrivé, comme vous le voyez, à mademoiselle ; mais j'ai suivi toute la filière. Il serait trop long en ce moment de vous exposer comment j'ai découvert ce qui s'était passé à l'égard lorsque M. de Fontanges emmena sa sœur. J'avais à retrouver M. de Fontanges et, pour y parvenir, il fallait que je suivisse la filière des événements. J'ai suivi sa piste par la voiture qui l'avait emmené et que conduisait un de ses amis, nommé Romain, qui lui sert aussi de cocher.

Tout le monde était haletant en l'écoutant.

— Une voiture, continua Vasili Komeleff, ne disparaît pas aussi facilement qu'un homme, et je suis parvenu à savoir qu'elle avait été vendue à un négociant en vins de Bercy, par M. de Fontanges lui-même, qui avait pris pour la circonstance le nom de Romain. Cela me donna aussitôt à penser que M. de Fontanges pouvait avoir pris autrefois ce nom là, et justement le parvins à découvrir à l'enregistrement de Versailles qu'une maison le campagne, située à Ab on, au bord de la Seine, avait été louée à un nommé Romain, à une époque qui coïncidait précisément avec le départ d'Auteuil.

Je m'y rendis aussitôt et j'appris ainsi ce qui s'était passé, la location faite par un homme dont le signalement était bien celui de M. de Fontanges, l'arrivée dans cette maison de deux hommes et d'une jeune femme, qui y avait accouché, et le départ furtif accompli aussitôt après l'accouchement, tandis que l'enfant était abandonné.

— Alors, s'écria Maurice, vous savez où est cet enfant ?

— Oui, je le sais, répondit l'agent de Mickeloff.

Et voyant les angoisses qui se peignaient sur le visage de Régina et du jeune homme :

— Oh ! rassurez-vous, s'empressa-t-il d'ajouter, l'enfant vit et se porte à merveille. Il a été recueilli par la sage femme de Villeneuve-Saint-Georges qui l'a mis au monde, madame Malloit, qui habite aujourd'hui à Paris.

— Notre enfant ! fit Régina, en pressant tendrement la main de Maurice.

— Votre enfant, vous l'aurez dans un instant, ma fille, car je vais vous mener chez cette dame qui espère arriver par moi à vous le rendre.

Et Vasili Komeleff expliqua l'enquête à laquelle la police s'était inutilement livrée pour arriver à découvrir les auteurs de l'abandon.

Mais Maurice et Régina étaient dévorés du désir de voir leur enfant. Ils auraient voulu y courir sur le champ.

L'excellent docteur d'Orioli leur proposa de les ramener chez lui.

Madame Malloit habitait dans le faubourg Saint-Martin.

Komeleff irait la prévenir et la mènerait avec l'enfant à la rue du Cirque.

Mathieu Valmi accompagna l'agent de Mickeloff.

Il éprouvait le besoin de savoir autre chose car il pressentait vaguement la cause de l'immense tristesse qui accablait l'excellent homme qui avait conquis son affection.

Il se demandait quelles relations pouvaient exister entre Michel Mickeloff et Robert de Fontanges.

En accompagnant Vasili au faubourg Saint-Martin, il l'interrogeait.

Le Russe ne put que répondre évasivement à ses questions.

Ce secret n'était pas le sien.

Il dut se contenter de lui dire que M. Mickeloff avait le plus grand intérêt à retrouver Robert de Fontanges, pour arriver par lui à une personne qu'il recherchait depuis plus de vingt-cinq ans.

Mais l'agent de Mickeloff était depuis quelques instants préoccupé par des conjectures que son esprit s'était mis à former.

Depuis de si longues années qu'il avait pour mission de rechercher la misérable créature qui avait volé à son maître les deux enfants qu'il adorait, son imagination et sa perspicacité avaient fourni toutes les combinaisons possibles pour essayer de deviner ce que Georgina avait fait de Serge et de Thaddi.

Il avait appliqué à pénétrer le mystère de son crime toutes les forces les plus vives et les plus intelligentes de son esprit.

Toutes les suppositions vraisemblables avaient été conçues par lui.

Vasili était absolument stupéfait en ce moment de n'avoir pas eu plus tôt l'idée qui maintenant s'emparait de lui.

Pour la première fois, il songeait aux Enfants trouvés, et il se demandait si Georgina n'avait pas eu l'habileté infernale de remettre les enfants de Mickeloff à l'Assistance publique, pour être plus sûre qu'on ne pourrait pas les retrouver au milieu des innombrables petits êtres que la misère ou le crime font abandonner chaque année.

Le machiavélisme de ce plan lui apparaissait en ce moment dans son entier, car, fait et rompu à toutes les choses de police, Komeleff n'ignorait pas les difficultés que l'Assistance publique fait pour laisser pénétrer les secrets des dossiers des enfants qu'elle recueille ou qui lui sont confiés.

Cette idée lui était venue depuis qu'il avait constaté la ressemblance frappante qui existait entre le jeune lieutenant de vaisseau et Maurice Valmy, depuis qu'il avait noté la similitude absolue des intonations de leurs voix, depuis qu'il avait été saisi par la concordance étonnante de leurs noms.

Il savait que Mathieu Valmi n'avait jamais connu sa famille et qu'il avait été élevé à l'hospice des enfants trouvés.

Aujourd'hui, Maurice lui était apparu comme étant le frère de Mathieu.

Il avait hâte de s'éclairer là-dessus.

L'âge des deux jeunes gens concordait admirablement avec celui qu'auraient les fils de Mickeloff.

Aussi, tandis que la voiture qu'il avait prise l'emportait avec le jeune marin vers le domicile de l'ancienne accoucheuse de Villeneuve-Saint-Georges, il adressa quelques questions à Mathieu Valmi, impatient de s'éclairer.

Il lui parla de Maurice.

Il lui en fit un éloge sincère et laissa Mathieu lui conter la triste histoire de son amour.

— Le docteur Valmy m'a été du premier instant très sympathique ; je ne le connaissais pourtant pas. Cela vient sans doute de la similitude de son nom avec le vôtre et la ressemblance saisissante qui existe entre vous deux.

— Vous trouvez ? demanda Mathieu Valmi.

— On vous prendrait facilement pour les deux frères, répondit l'agent de Mickeloff.

Et alors le jeune homme exposa ce qu'il savait.

Il dit que Maurice était comme lui un enfant de l'hospice de l'Enfer. Il expliqua comment, devant être à peu de chose près du même âge, ils avaient été recueillis l'un et l'autre le même jour, et comment il se faisait qu'on leur avait donné des noms qui ne se différenciaient que par leur orthographe.

Il dit quelle vive et fraternelle amitié ils avaient l'un pour l'autre et l'affection paternelle que le docteur d'Orioli avait vouée à son ami.

On arriva chez l'accoucheuse.

Madame Malloit connaissait déjà le policier russe et elle fut bien heureuse d'apprendre que la mère du bébé qu'elle avait adopté avait été retrouvée.

Vasili lui apprit ce qui s'était passé, et Mathieu Valmi compléta son récit en exposant la combinaison épouvantable que Robert de Fontanges avait exécutée pour se débarrasser de sa sœur et de son enfant.

Alors l'accoucheuse dit :

— Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble bien que j'ai vu ce monsieur que vous appelez M. de Fontanges et que je ne connaissais que sous le nom de Romain.

— Vous l'avez vu ? demanda vivement l'agent de Michel Mickeloff.

— Je ne suis pas absolument certaine que c'est lui, répondit madame Malloit, car au bout de trois ans, mes souvenirs peuvent ne pas être parfaits ; mais en tout cas, la personne que j'ai vue lui ressemble bien.

— Veuillez m'expliquer cela, madame, demanda Vasili, ayez la bonté de me dire tout ce que vous savez. Où l'avez-vous vu ?... dans quelles circonstances ?...

Alors la sage-femme dit :

— Je suis allée dernièrement, il y a quatre ou cinq jours, à Villeneuve-Saint-Georges, pour voir quelques amies que j'ai conservées parmi mes anciennes clientes. L'une d'elles avait déménagé depuis quelque temps et habite aujourd'hui Créteil. Pendant que j'y étais, j'ai voulu aller la voir, car je la savais malade ; et comme il n'y a pas d'autres moyens de communications pour aller de Villeneuve à Créteil, je m'y suis rendue à pied.

« J'ai dû suivre des chemins de traverse jusqu'à la route qui va de Valenton à Créteil et qui passe par Mesly.

« C'est là, tout près de Mesly, que tout à coup j'ai aperçu un monsieur dont la vue m'a frappée. J'ai mis quelques instants à le reconnaître, car il m'a paru bien changé, et lorsque je me suis dit : « C'est le monsieur de la maison du bord de l'eau, à Ablon », il avait déjà disparu dans un petit chemin qui va à Mont-Marly.

— Bien, dit Komeleff, je vous remercie. Demain, je saurai si c'est M. de Fontanges.

La bonne de madame Malloit avait terminé la bulletin du bébé.

L'agent de Mickeloff pria Mathieu Valmi d'accompagner la sage-femme et l'enfant à la rue du Cirque, car il avait hâte de retourner auprès de Michel Mickeloff pour lui apprendre les nouvelles découvertes qu'il avait faites.

Ils partirent donc chacun de leur côté.

(A suivre).